


Juillet 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE AD HOC SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LE PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

Première session

Longyearbyen (Svalbard, Norvège), 11-13 septembre 2012

CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 3
II. Contexte général	4 - 9
III. Caractéristiques propres aux RGAA appelant des solutions particulières sur le plan de l'accès et du partage des avantages	10 - 11
<i>Groupe A</i> : rôle des RGAA dans la sécurité alimentaire	12 - 13
<i>Groupe B</i> : rôle de la gestion humaine	14 - 16
<i>Groupe C</i> : échanges internationaux et interdépendance	17 - 22
<i>Groupe D</i> : nature du processus d'innovation	23 - 30
<i>Groupe E</i> : détenteurs et utilisateurs de RGAA	31 - 36
<i>Groupe F</i> : pratiques en matière d'échanges de RGAA	37 - 38
<i>Groupe G</i> : avantages découlant de l'utilisation des RGAA	39 - 41
IV. Orientations demandées	42

I. INTRODUCTION

1. Ces dernières années ont vu apparaître une nouvelle architecture juridique internationale sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, qui pourrait avoir des implications importantes sur l'utilisation et l'échange des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA). Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique (le Protocole) est le dernier élément en date de ce cadre. Il imprime une dynamique nouvelle aux débats sur la meilleure manière de traiter la question de l'accès et du partage des avantages (APA) en matière de RGAA.
2. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a commencé ses travaux dans le domaine au début de son programme de travail pluriannuel et décidé à sa treizième session ordinaire de juillet 2011 de créer le présent groupe de travail¹. Celui-ci est notamment chargé d'identifier les « caractéristiques distinctes pertinentes des différents secteurs et sous-secteurs des RGAA exigeant des solutions spécifiques »².
3. Le présent document a pour objet d'aider le groupe de travail dans cette tâche, l'accent étant mis sur l'accès et sur le partage des avantages (APA).

II. CONTEXTE GÉNÉRAL

4. Si la nature particulière de la biodiversité agricole et les caractéristiques propres aux RGAA sont depuis longtemps reconnues, elles ont rarement fait l'objet de définitions plus approfondies. Identifier les spécificités de ces ressources et des besoins liés constitue pourtant un préalable indispensable pour élaborer des mesures d'APA qui soient adaptées au secteur de l'alimentation et de l'agriculture.
5. La série d'études de référence établie en 2009 pour la Commission représente un effort notable en vue de définir les modalités et pratiques d'utilisation et d'échange de ressources génétiques, dans différents sous-secteurs de l'alimentation et de l'agriculture (y compris les RGAA animales, aquatiques, forestières et phytogénétiques, et celles des micro-organismes et des invertébrés)³. Ces travaux montrent que ces échanges peuvent prendre nombre de formes différentes, concerner un large éventail de parties prenantes, et être réalisées à des fins diverses et dans des conditions fort variées. Les modalités d'utilisation et d'échange varient non seulement d'un secteur de l'alimentation et de l'agriculture à l'autre, mais aussi au sein des sous-secteurs, selon le type d'usage et de matériel génétique, et en fonction du groupe taxonomique et de la région géographique concernés. Il ressort également de ces études que, dans tous les sous-secteurs, l'échange international de RGAA joue un rôle fondamental pour la concrétisation de la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture durable.
6. Les mouvements mondiaux de RGAA se poursuivent depuis des millénaires et aucun système alimentaire viable ne s'est jamais fondé sur des ressources génétiques d'origine purement locale. Les races d'animaux d'élevage les plus courantes sont, par exemple, issues de lignées mixtes⁴. De même, des espèces aquacoles sont élevées dans des régions très éloignées de leur environnement naturel: ainsi, l'Asie est le premier producteur de tilapias africains, le Chili le deuxième producteur mondial de saumon d'élevage, espèce provenant de l'hémisphère nord, et les ostréiculteurs d'Amérique du Nord et d'Europe utilisent du germoplasme japonais⁵.
7. De nos jours, de grandes quantités d'échantillons de germoplasme sont échangées entre pays et la coopération internationale est indispensable à la conservation et à l'utilisation des RGAA. La

¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 60.

² CGRFA/WG-ABS-1/12/Inf.2.

³ Étude de référence n° 43-47 (en anglais seulement).

⁴ Étude de référence n° 43, p. 26 (en anglais seulement).

⁵ Étude de référence n° 45, p. 18 (en anglais seulement).

Fédération internationale des collections de culture (WFCC) regroupe un réseau de plus de 500 collections publiques de ressources génétiques de micro-organismes. Celles-ci détiennent ensemble plus de 1,4 million de souches, et plus de 500 000 échantillons sont distribués chaque année⁶. La situation est similaire pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: à eux seuls, les centres du GCRAI distribuent chaque année plus de 500 000 échantillons de matériel relevant de l'Annexe 1⁷.

8. L'échange transfrontière de matériel génétique et l'introduction d'espèces exotiques représentent souvent une étape majeure dans l'élaboration d'une nouvelle technique agricole. Le développement et l'utilisation d'un nouvel agent de lutte biologique peuvent, par exemple, nécessiter d'introduire l'ennemi naturel d'un ravageur dans un environnement où il n'est pas indigène. À ce jour, au moins 119 pays ont fourni un agent de lutte biologique à un autre pays, et 145 ont commercialisé des agents de lutte biologique provenant de l'étranger⁸.

9. Avec les difficultés nouvelles posées par le changement climatique, l'échange international de RGAA devrait encore prendre de l'importance⁹.

III. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX RGAA APPELANT DES SOLUTIONS PARTICULIÈRES SUR LE PLAN DE L'ACCÈS ET DU PARTAGE DES AVANTAGES

10. À partir d'une analyse des modalités d'utilisation et d'échange dans différents secteurs et sous-secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, la présente section énumère 20 caractéristiques propres aux RGAA qui pourraient être utiles pour élaborer des mesures d'APA. Cette liste a été établie à partir des conclusions de larges consultations menées avec les parties prenantes pour rédiger les études de référence mentionnées ci-dessus, et durant une concertation multipartite d'experts organisée sur ce thème en 2010 à l'initiative du Secrétariat de la Commission (voir le rapport soumis à sa dernière session)¹⁰.

11. Les caractéristiques ont été organisées en sept groupes. Elles sont résumées en une phrase, suivie à chaque fois d'une brève explication destinée à approfondir le propos. La description s'efforce de prendre en compte de manière équilibrée tous les sous-secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et met l'accent sur les aspects jugés communs à toutes les catégories de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Par conséquent, chaque caractéristique ne s'applique pas nécessairement à toutes les ressources, mais à une grande partie ou à la plupart d'entre elles.

Groupe A: rôle des RGAA dans la sécurité alimentaire

A.1 Les RGAA font partie intégrante des systèmes de production agricole et alimentaire et jouent un rôle central pour parvenir à la sécurité alimentaire et assurer le développement durable du secteur agricole et alimentaire.

12. Avec les sols et l'eau, les RGAA forment le socle de toute production agricole et représentent l'une des principales matières premières pour les agriculteurs, les sélectionneurs et les scientifiques. Exploiter la diversité génétique est indispensable pour permettre aux systèmes de production de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales et des besoins et préférences humaines et faire face à l'apparition de nouveaux facteurs de stress biotiques et abiotiques. Pour relever les défis du changement climatique et répondre à la demande mondiale croissante en produits alimentaires et agricoles, les chercheurs, les sélectionneurs et les producteurs du monde entier doivent avoir accès à l'ensemble de la biodiversité agricole existante.

⁶ Étude de référence n° 46, p. 7 (en anglais seulement).

⁷ Voir document IT/GB-4/11/Inf.05 (<http://www.planttreaty.org/sites/default/files/gb4i05e.pdf>, en anglais seulement).

⁸ Étude de référence n° 47, p. 14 (en anglais seulement).

⁹ Voir également les études de référence 53-57 et 60 (en anglais seulement).

¹⁰ Étude de référence n° 59 (en anglais seulement).

A.2 Les RGAA des plantes, animaux, invertébrés et micro-organismes tissent au sein des systèmes agricoles un réseau interdépendant de diversité génétique.

13. Les écosystèmes agricoles et leur capacité productive sont conditionnés par une série d'interactions complexes entre les espèces élevées et cultivées – cultures, animaux domestiqués, espèces arborescentes cultivées, organismes aquatiques d'élevage – et la biodiversité qui leur est associée (plantes adventices, micro-organismes des sols et de l'eau, pollinisateurs, ravageurs et maladies et ennemis naturels de ceux-ci, etc.), laquelle assure des fonctions écosystémiques importantes ou menace la production. Des recherches de plus en plus nombreuses sont consacrées à ces échanges, qui servent souvent de point de départ au développement de nouveaux produits. Par conséquent, les programmes de recherche-développement, mais aussi la production elle-même, dépendent de l'utilisation combinée de différents groupes et sous-secteurs des RGAA, et de l'accès à ces derniers.

Groupe B: rôle de la gestion humaine

B.1 L'existence de la plupart des RGAA est étroitement liée à l'activité humaine et nombre d'entre elles peuvent être considérées comme des formes de biodiversité modifiées par l'homme.

14. Les hommes ont façonné le développement des RGAA en modifiant les conditions de vie au sein des écosystèmes naturels et en établissant des habitats artificiels dans les systèmes de production agricole. De plus, les RGAA sont souvent le produit de processus longs et complexes de domestication et de sélection qui ont considérablement altéré les caractéristiques génotypiques et phénotypiques des espèces et populations sauvages d'origine en les adaptant à l'évolution des besoins de production et de consommation. Elles continuent d'évoluer par une interaction dynamique entre l'environnement, les pratiques humaines de gestion et la diversité génétique elle-même.

15. Les modalités de l'intervention humaine peuvent varier d'un secteur à l'autre et même d'une espèce à l'autre. La domestication et l'amélioration génétique revêtent une importance majeure pour les ressources zoogénétiques et phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que pour de plus en plus d'espèces aquacoles et forestières. D'autres RGAA aquatiques et forestières, et presque toutes les RGAA des micro-organismes et des invertébrés, ont été modelées par l'homme d'une manière moins directe, leurs conditions de vie étant déterminées par les pratiques agricoles et évoluant souvent en parallèle avec les espèces cultivées.

B.2. Le maintien et l'évolution de nombreuses RGAA supposent une intervention constante de l'homme, et leur utilisation durable dans la recherche, le développement et la production est un moyen important d'assurer leur conservation.

16. Les RGAA étant aujourd'hui partie intégrante des systèmes de production agricole et alimentaire, elles se sont adaptées aux conditions de vie déterminées par la gestion humaine et en sont tributaires. Plutôt qu'une menace pour leur survie, l'utilisation humaine représente donc souvent un préalable indispensable à leur maintien. Ainsi, la perte de biodiversité agricole tient en grande partie au fait que certaines ressources génétiques cessent d'être utilisées du fait de l'évolution des pratiques agricoles et des systèmes de production, la dégradation des habitats, la perte d'écosystèmes, la surexploitation et l'introduction d'espèces envahissantes étant également des facteurs importants. La gestion durable des écosystèmes agricoles et l'utilisation et le développement des RGAA dans la recherche, la sélection et la production sont des volets essentiels de toute stratégie de conservation efficace.

Groupe C: échanges internationaux et interdépendance

C.1. Tout au long de l'histoire, les RGAA ont fait l'objet de riches échanges entre communautés, pays et régions, souvent durant de longues périodes, et une part importante de la diversité génétique aujourd'hui utilisée dans l'alimentation et l'agriculture est d'origine exotique.

17. Les RGAA étant intrinsèquement liées aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire, elles ont de tout temps suivi les mouvements de population mondiaux liés aux migrations, à la

colonisation et au commerce. De plus, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, les échanges de matériel génétique entre communautés, agriculteurs et sélectionneurs locaux servent traditionnellement à améliorer les processus et augmenter la production. Il est également fréquent que les systèmes et techniques de production les plus efficaces et la diversité génétique qui leur est associée soient transférés vers d'autres pays et régions. Il s'ensuit qu'une fraction importante de la diversité génétique utilisée dans les systèmes de production agricole et alimentaire est d'origine exotique.

18. L'ampleur historique des échanges de germoplasme et la proportion des ressources d'origine exotique dans la diversité génétique utilisée varient selon les sous-secteurs et les espèces. Ainsi, les échanges de ressources phylogénétiques et zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont été nombreux depuis 10 000 ans, et les systèmes de production animale et végétale de la plupart des régions du monde utilisent donc aujourd'hui des ressources génétiques d'origine extérieure ou développées ailleurs. La situation est, en revanche, bien plus contrastée dans les secteurs de la foresterie et de l'aquaculture, qui se situent à un stade de développement bien moins avancé. Dans ces derniers, certaines espèces parmi les plus commercialisées ont connu une large diffusion planétaire et sont aujourd'hui cultivées bien au-delà de leur environnement naturel. D'autres commencent à peine à être élevées en aquaculture ou sont seulement exploitées dans les forêts autochtones d'où elles sont issues, et n'ont été à ce jour que peu échangées. Les RGAA des micro-organismes et invertébrés ont quant à eux été souvent échangés involontairement, leur diffusion suivant celle des espèces cultivées et des systèmes de production correspondants.

C.2 Les pays sont interdépendants en matière de RGAA; ils fournissent certaines ressources génétiques et en reçoivent d'autres.

19. Du fait qu'une part importante de la production agricole et alimentaire est tributaire de l'utilisation d'espèces exotiques, les pays ne sont généralement pas autosuffisants en matière de RGAA. La majorité d'entre eux doivent avoir accès à des ressources génétiques extérieures pour maintenir leur production agricole et assurer leur sécurité alimentaire, et peuvent donc être considérés comme interdépendants. De plus, il est difficile de distinguer clairement les pays fournisseurs des pays destinataires: la plupart des pays sont, au moins potentiellement, des fournisseurs pour certains types de diversité génétique et des destinataires pour d'autres. L'interdépendance des pays en matière de RGAA tient également à la spécialisation et à la division du travail, qui sont de plus en plus marquées chez les différents acteurs, par-delà les frontières nationales.

20. De manière générale, tous les sous-secteurs des RGAA sont marqués par l'interdépendance. Celle-ci est néanmoins plus ou moins prononcée selon la branche de production et la région géographique. Si, par exemple, la gestion des forêts naturelles se fonde exclusivement sur la diversité génétique locale, du matériel de reproduction étranger est souvent utilisé pour produire des espèces à croissance rapide. En outre, les raisons mêmes de cette interdépendance peuvent varier. L'utilisation des RGAA des micro-organismes est, par exemple, très tributaire de la coopération internationale, compte tenu de la nécessité de se spécialiser et de distribuer des volumes importants d'organismes aux fins de la recherche et de la gestion¹¹. Dans la lutte biologique classique, par contre, l'interdépendance s'explique par le fait que la méthode elle-même fait appel à l'introduction d'espèces exotiques.

C.3 L'échange international de RGAA joue un rôle fondamental dans le fonctionnement du secteur, et il devrait encore se développer.

21. La production agricole et alimentaire étant devenue une activité mondialisée, l'échange international de RGAA y remplit une fonction indispensable. Du fait des mouvements internationaux de germoplasme qui ont eu lieu au cours de l'histoire, la plupart des pays exploitent aujourd'hui des éléments de diversité génétique qui sont d'origine extérieure ou ont été développés ailleurs. Cette tendance devrait se confirmer à l'avenir car la modification des zones agroécologiques sous l'effet du changement climatique fera que l'on devra disposer de matériel génétique adapté. De surcroît, conserver et utiliser les RGAA de manière durable est une tâche d'une complexité et d'une ampleur telle qu'une division internationale du travail apparaît nécessaire et que les différents acteurs doivent

¹¹ Étude de référence n° 46, p. 7 (en anglais seulement).

se spécialiser par-delà les frontières nationales. Cela suppose de procéder à des transferts transfrontières de matériel génétique aux différentes étapes de la chaîne de valeur.

22. L'échange international de ressources génétiques remplit une fonction déterminante dans tous les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture; tout frein sur ce plan aurait de graves conséquences. Le volume et le sens effectifs des flux de matériel génétique varient néanmoins considérablement selon les sous-secteurs, les espèces et les pays et au fil du temps.

Groupe D: nature du processus d'innovation

D.1 En matière de RGAA, le processus d'innovation suit généralement un schéma progressif et se fonde sur les contributions apportées par de nombreuses personnes différentes, en des lieux et à des moments différents.

23. Les RGAA participent souvent à un processus d'innovation progressive: le matériel génétique est amélioré de manière constante, au fil de nombreuses générations successives, avec des gains cumulatifs. Les innovations se suivent et les produits constituent non un résultat final, mais plutôt une étape intermédiaire dans une chaîne d'améliorations continues, en cela qu'ils peuvent eux-mêmes servir de base à une nouvelle innovation. Au fil de ce processus, le matériel génétique est fréquemment échangé et associé à d'autres ressources génétiques. Par conséquent, nombre de RGAA ont été développées sur de longues périodes, à partir de matériel issu de différentes régions du monde et grâce aux contributions de nombreuses personnes.

24. L'origine des contributions au développement des RGAA est plus ou moins dispersée selon l'intensité et la durée des processus d'amélioration. Pour la plupart des ressources phytogénétiques et zoogénétiques utilisées dans l'alimentation et l'agriculture, le processus a débuté il y a plusieurs milliers d'années et très nombreux sont ceux - parfois situés dans des régions très éloignées - qui y ont pris part. Dans les secteurs de l'aquaculture et de la foresterie, en revanche, les activités de domestication et d'amélioration génétique sont souvent si récentes que les innovations successives ont été peu nombreuses et qu'il est donc plus facile d'attribuer le développement des ressources génétiques en question à des groupes, des communautés ou des pays donnés¹². On peut néanmoins s'attendre à ce que l'origine des contributions soit de plus en plus dispersée à mesure que se poursuit le processus d'amélioration.

D.2 La plupart des produits ne sont pas développés à partir d'une seule ressource génétique, mais à partir de plusieurs ressources génétiques à différents stades du processus d'innovation.

25. Le développement de produits à partir de RGAA nécessite généralement d'exploiter un vaste réservoir de diversité génétique. Souvent, de nombreux échantillons de matériel génétique sont utilisés aux différents stades du processus de recherche et d'innovation, et beaucoup de RGAA interviennent d'une manière ou d'une autre dans la création du pool de gènes et des produits qui en sont tirés. Souvent, ces derniers sont développés à partir de plusieurs RGAA de différents fournisseurs, introduites dans le processus à différents moments. Dans de nombreux cas, il est assez difficile, voire impossible, d'apprécier la valeur de chaque ressource génétique dans l'élaboration d'un produit donné.

26. Les modalités selon lesquelles la diversité génétique intervient dans le développement des produits peuvent aussi varier d'un sous-secteur à l'autre. Dans certains d'entre eux (RGAA de micro-organismes et d'invertébrés, par exemple), un vaste ensemble de RGAA est mobilisé aux premiers stades du processus afin d'analyser la diversité existante et de repérer le matériel génétique le plus adapté. Dans d'autres (ressources phytogénétiques et zoogénétiques notamment), les RGAA peuvent être incorporées à différents stades du processus d'amélioration génétique, leurs parties et composantes venant alors enrichir directement le patrimoine génétique des produits.

¹² Étude de référence n° 59, p. 15 (en anglais seulement).

D.3 La plupart des produits mis au point à l'aide de RGAA peuvent à leur tour servir de ressources génétiques pour de nouveaux travaux de recherche-développement, ce qui fait qu'il est difficile de faire une distinction bien nette entre les fournisseurs et les destinataires de RGAA.

27. La plupart des produits développés à partir de RGAA comportent du matériel génétique contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité et peuvent donc, au moins en théorie, être reproduits et utilisés dans de nouvelles activités de recherche-développement exploitant leur patrimoine génétique. De plus, la recherche-développement agricole se sert fréquemment de certains produits comme d'une base pour les processus d'innovation subséquents. Il est donc très difficile de bien faire la distinction entre fournisseurs et destinataires de ressources génétiques, car tout destinataire devient fournisseur au moment où ses produits sont utilisés par d'autres.

28. Ce mécanisme peut être observé dans tous les sous-secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Dans l'aquaculture, par exemple, les écloséries peuvent vendre des alevins destinés à un élevage commercial en étang de production, mais il est possible que ces ressources, au lieu d'être exclusivement utilisées pour l'élevage et la consommation, servent ensuite à constituer un nouveau stock reproducteur.

D.4 De nombreux produits agricoles sont commercialisés sous une forme permettant de les utiliser comme ressources biologiques et comme ressources génétiques.

29. De nombreux produits agricoles, produits de base y compris, sont vendus sous une forme permettant de s'en servir comme ressource génétique, par exemple dans des activités de multiplication et de sélection. Il est souvent malaisé de déterminer, au moment de la transaction, s'ils vont être exploités seulement comme ressources biologiques (c'est-à-dire à des fins de production et de consommation), ou également comme ressources génétiques (à des fins de reproduction et de développement). Par conséquent, il est souvent ardu de distinguer les échanges de ressources biologiques des échanges de ressources génétiques. Il s'ensuit que concevoir des mesures d'accès et de partage des avantages (APA) ciblant exclusivement les échanges de ressources génétiques et non ceux de ressources biologiques représente un exercice complexe.

30. Bien que cela soit en principe vrai de tous les sous-secteurs, le degré de prédictibilité de la finalité d'usage dépend du niveau de différenciation et de spécialisation des activités de sélection/reproduction, d'une part, et de production, d'autre part. Lorsque la reproduction et la sélection ont été centralisées auprès de certains acteurs spécialisés et lorsqu'elles ont été séparées des activités de production, d'élevage et de culture, du matériel génétique aux caractéristiques différentes est souvent développé en fonction de l'usage visé. Il est alors généralement plus aisé de déterminer à quelle fin sera utilisé tel ou tel matériel génétique.

Groupe E: détenteurs et utilisateurs de RGAA

E.1 Les RGAA sont détenues et utilisées par des parties prenantes nombreuses et variées.

31. De nombreuses parties prenantes interviennent dans la gestion des ressources génétiques au sein du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment les agriculteurs de subsistance et les communautés locales, le secteur agricole commercial, les collections et banques de gènes publiques et privées, les établissements de recherche nationaux et internationaux, et les entreprises de toutes tailles. Les détenteurs et utilisateurs de RGAA évoluent dans des réalités fort distinctes et disposent de capacités financières, techniques et juridiques variables. Il convient de prendre en compte ces différences pour élaborer les réglementations touchant à l'échange de RGAA. D'un côté, celles-ci peuvent aider à réduire les inégalités existantes. De l'autre, elles risquent d'exclure les parties prenantes les moins bien outillées pour l'échange de RGAA, qui pourraient éprouver des difficultés à s'y conformer.

32. Si, dans les sous-secteurs, un large éventail de parties prenantes intervient dans la gestion des ressources génétiques, le nombre d'acteurs lui-même peut varier. Par exemple, la communauté des usagers du secteur de la lutte biologique est assez réduite au regard des secteurs de la production animale et végétale.

E.2 Les différentes parties prenantes qui gèrent et utilisent les RGAA sont interdépendantes.

33. La conservation, la gestion et l'utilisation des RGAA constituent une entreprise de taille qui nécessite de vastes ressources et capacités ainsi que des compétences et des connaissances très spécialisées. Ce travail est réparti entre une vaste gamme d'acteurs qui détiennent et utilisent les RGAA et remplissent différentes fonctions tout au long de la chaîne de valeur. Par conséquent, les échanges de RGAA sont fréquents et nombre de parties prenantes sont à la fois fournisseurs et destinataires de matériel génétique. Aucun acteur ou groupe de parties prenantes donné ne peut assurer toutes les tâches nécessaires et les activités entretiennent entre elles des relations complexes. La coopération entre parties prenantes s'affirme dès lors comme la pierre angulaire de la conservation et de l'utilisation durable, au profit de la sécurité alimentaire et du développement agricole, et l'environnement réglementaire doit créer des conditions favorables à cet égard.

E.3 Une part importante des RGAA est détenue par le secteur privé.

34. Partie intégrante des systèmes agricole et de production alimentaire, les RGAA sont souvent détenues et échangées dans le secteur privé par les agriculteurs et les producteurs, les sociétés spécialisées dans la sélection et les autres fournisseurs d'intrants agricoles, l'industrie de transformation alimentaire et les négociants. Les ressources génétiques en question peuvent prendre de nombreuses formes différentes: animaux vivants, semences commerciales, géniteurs, jeunes plants, matériel génétique de collections privées et réserves génétiques de sociétés privées. Cette situation mérite une attention particulière au moment de définir la portée potentielle des mesures d'APA. En effet, étendre l'application de celles-ci au matériel génétique détenu par le secteur privé aurait pour effet d'accroître fortement le nombre de transactions réglementées et d'élargir l'éventail des fournisseurs et destinataires concernés.

35. La proportion de RGAA dont les propriétaires sont des entités privées varie considérablement d'un sous-secteur à l'autre. Elle représente la majorité des ressources génétiques détenues et échangées dans la production animale, mais la répartition privé-public est bien moins tranchée dans les secteurs des micro-organismes et de la production végétale et aquatique.

E.4 Une part importante des RGAA est détenue, et est accessible, *ex situ*.

36. De nombreuses ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture ont été collectées dans leurs environnements *in situ* et sont stockées et mises à disposition dans des infrastructures *ex situ*. Les collections *ex situ* peuvent servir des fins distinctes telles que la conservation et la reconstitution de la diversité génétique, la caractérisation et l'authentification du matériel génétique et l'exploitation pratique dans des programmes de recherche ou de sélection. Selon ses caractéristiques, le matériel génétique peut être stocké dans des formes et des conditions différentes (dispositifs *in vivo* et *in vitro*, systèmes de cryoconservation, stockage de semences). Les infrastructures *ex situ* sont souvent (mais pas toujours) gérées par des institutions publiques nationales, régionales et internationales. Celles-ci remplissent principalement une fonction d'intermédiaire dans la chaîne de valeur: elles ne fournissent pas les ressources génétiques d'origine et ne sont pas non plus les utilisateurs finaux aux fins du développement de produits et de la commercialisation. Elles jouent néanmoins un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du secteur et une part importante des échanges de RGAA passent par elles.

Groupe F: pratiques en matière d'échanges de RGAA

F.1 Les RGAA sont échangées au titre de pratiques établies, dans des communautés d'utilisateurs existantes.

37. Les échanges de matériel génétique sont une pratique ancienne dans différents groupes de parties prenantes et communautés d'utilisateurs. Ils s'inscrivent souvent dans des systèmes de coopération plus larges de recherche-développement, et les différents acteurs sont liés entre eux par des interactions récurrentes. C'est ainsi qu'au fil du temps, de nombreuses communautés d'utilisateurs ont mis en place leurs propres pratiques et modalités d'échange, plus ou moins formalisées. Il serait donc souhaitable d'intégrer les parties prenantes à l'élaboration des mesures d'accès et de partage des

avantages associés aux RGAA et de tirer parti des pratiques et capacités actuelles des communautés d'utilisateurs en matière d'échange de ressources génétiques.

F.2 La recherche-développement engendre d'importants transferts de matériel génétique entre différentes parties prenantes, tout au long de la chaîne de valeur.

38. Souvent, de nombreux échantillons de RGAA sont échangés aux différents stades du processus de recherche et d'innovation. Il se peut ainsi qu'au début du processus de développement de produits, de grandes quantités d'échantillons de germoplasme soient analysées afin de trouver des caractéristiques intéressantes dans la diversité génétique existante et d'identifier le matériel génétique le plus adapté au but visé. Et l'on peut observer aux étapes suivantes de nouvelles demandes d'accès aux collections de germoplasme, qui visent à diversifier le capital génétique au fil du cycle de recherche-développement. De plus, comme les différentes parties prenantes remplissent des fonctions distinctes au sein de la chaîne de valeur, les RGAA passent fréquemment entre les mains de plusieurs personnes différentes avant d'être commercialisées. Certaines parties interviennent davantage en qualité d'intermédiaires et fournissent des services tels que la caractérisation, l'authentification ou la multiplication. La conjugaison de ces facteurs fait que les échanges sont abondants et que le transfert de ressources génétiques, au lieu de constituer un événement ponctuel au début du processus de recherche-développement, doit se répéter de nombreuses fois au cours de celui-ci.

Groupe G: avantages découlant de l'utilisation des RGAA

G.1 Les avantages attendus de l'utilisation d'un échantillon donné de germoplasme sont souvent incertains et, en moyenne, relativement faibles au moment de la transaction.

39. L'importance des avantages pécuniaires et non pécuniaires auxquels un destinataire potentiel de RGAA peut s'attendre du fait de l'échange et de l'utilisation d'un échantillon de germoplasme est souvent inconnue au moment de l'échange – et jugée assez faible en moyenne. C'est notamment le cas lorsqu'un grand nombre de ressources génétiques sont échangées aux fins de la sélection, mais que seule une très faible part des échantillons échangés est finalement utilisée dans le développement du produit. Cette situation se présente également lorsque des ressources génétiques sont échangées au titre d'un processus d'innovation progressive et intégrées aux nombreuses composantes génétiques des produits potentiels, au patrimoine génétique desquels elles ne contribuent alors que faiblement. Néanmoins, les avantages attendus de l'utilisation d'une ressource génétique individuelle augmentent généralement proportionnellement à la caractérisation et aux informations produites sur le matériel.

G.2 L'utilisation des RGAA entraîne d'importants avantages non pécuniaires

40. L'utilisation des RGAA dans la recherche-développement produit souvent des avantages non pécuniaires, plus intéressants encore parfois que les profits dégagés. On peut également en retirer lorsque le produit ne parvient pas au stade de la commercialisation. Dans le même temps, le fait que de nombreux pays utilisent les mêmes espèces, mettent en place des systèmes de production similaires et sont confrontés aux mêmes facteurs de stress biotiques et abiotiques accroît le potentiel d'échange d'avantages non pécuniaires (par exemple, transfert de technologies, renforcement des capacités, échange d'informations). Les mesures d'APA peuvent donner l'occasion de réaliser ce potentiel.

G.3 L'utilisation des RGAA produit des effets extérieurs allant bien au-delà du fournisseur ou du destinataire, et certains avantages ne peuvent être obtenus qu'à l'échelle de la collectivité.

41. Les activités supposant l'emploi de RGAA – notamment le développement de produits et leur diffusion – produisent souvent des effets extérieurs allant bien au-delà du fournisseur et du destinataire du matériel génétique concerné. Ils peuvent contribuer à la réalisation des objectifs des politiques publiques internationales par exemple en matière de développement rural, de lutte contre la pauvreté, de protection de l'environnement, de sécurité alimentaire et de diversité culturelle. Certains avantages potentiels de l'emploi des RGAA ne peuvent être concrétisés qu'à l'échelle de la collectivité. C'est ainsi que l'on ne peut tirer pleinement parti de l'information et des connaissances découlant de ces activités qu'en les rassemblant et en les diffusant à un plus large public.

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

42. Le groupe de travail souhaitera peut-être examiner la liste des caractéristiques présentées dans ce document en vue de déterminer les caractéristiques pertinentes propres aux différents secteurs et sous-secteurs des RGAA et exigeant des solutions spécifiques.